

Arrondissement de Céret

**MAIRIE
DE
REYNÈS**

Tél 04 68 87 18 55
Fax 04 68 87 49 82
Mél mairie@reynes.fr
<http://www.reynes.fr>

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE A 18 H 30

SOMMAIRE :

1. Fonds de concours CCV salle des Echoppes et réhabilitation du 1^{er} étage de la Mairie
 2. _Taxe habitation sur les logements vacants
 3. Nom des rues sur la commune
- Questions diverses

L'an deux mille treize, le lundi 30 septembre à dix- huit heures trente, le conseil municipal de Reynès s'est réuni sous la présidence de M. FARRIOL Alain, Maire à la salle du Conseil à la Mairie.

Etaient présents : M. FARRIOL Alain, M. LEGENDRE Jean-claude, M. DUNYACH René, Mme RUIZ Jeanine, Mme FERRES Eliane, M. MARCO Bernard, Mme PRIVAT Sabine, Mme ARMENTIER Marie, Robert GATOUNES, Mme GAUX Sylviane, M. SOLER Didier, Mme BLANC Evelyn.

Absents excusés : MM. RUIZ Mary-Sol, ASPART Jacques

Mme ARMENTIER Marie a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 13 août 2013 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé

1 Fonds de concours CCV salle des Echoppes

Le Maire explique que suite à la rénovation de la salle des Echoppes le financement de l'opération d'un coût total de : 90 133.77 € HT nécessite un fonds de concours de la CCV

Financement :

- Conseil général	25 600.00 €
- DETR	18 024.50 €
-	



Arrondissement de Céret

**MAIRIE
DE
REYNÈS**

Tél 04 68 87 18 55
Fax 04 68 87 49 83
Mél mairie@reynes.fr
<http://www.reynes.fr>

Conseil Régional	27 046.27 €
Fonds de concours CCV	4 000.00€

Voté à l'unanimité

2- Fonds de concours réhabilitation 1^{er} étage Mairie

Travaux : 80 530.90 € TH

- | | |
|---------------------------|----------------|
| - Fonds de concours CCV : | 40 000.00€ HT |
| - Commune | 40 530.90 € HT |

Voté à l'unanimité

3- Taxe d'habitation sur les logements vacants

Le Maire explique au Conseil Municipal que par délibération du 12 mars 2012 la taxe d'habitation sur les logements vacants était d'une durée de 5 ans.

L'article 106 de la loi N° 2012-1509 du 29 décembre 2012 a réduit cette durée à 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Voté à l'unanimité.

4- Dénomination et numérotation des noms de rues sur la commune

Le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de poursuivre l'opération de dénomination et numérotation des noms de rues sur la commune :

Nommer :

- La route d'Als Androuix
- La route du Col de Bousseils
- La route de Saint Paul
- L'Allée de la chapelle Saint Paul

Voté » à l'unanimité.

Séance close à 20 h



V. JULIA
Secrétaire Générale